



réf. notice : 1503.112

GEOMETRIE

FR

G-EYE REMOTE CONTROL

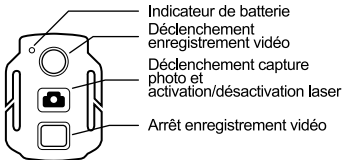
1. Description du produit

Cette télécommande est destinée à être utilisée avec les modèles de caméra G-EYE 720p et G-EYE 1080p.

Il vous permettra de contrôler ces caméras à distance.

Attention : Portée maximale = 5 mètres

Certains objets peuvent nuire à la portée de la télécommande



Laser ON/OFF : appuyer 3 secondes sur le bouton n°2.

Si l'indicateur de batterie ne s'allume pas :

- soit la commande n'a pas été envoyée
- soit la batterie est vide.

2. Appairage de la télécommande avec la caméra
Il est nécessaire d'appairer la télécommande avec votre caméra.

Pour cela, suivez la procédure ci-dessous :

1. Maintenir appuyé le bouton d'enregistrement vidéo de la caméra G-EYE
2. Tout en maintenant le bouton appuyé, mettez la caméra G-EYE sur ON
3. Relâcher le bouton d'enregistrement vidéo de la caméra G-EYE
4. Appuyer simultanément sur les boutons 1 et 3 de la télécommande
5. Un bip de confirmation doit se faire entendre.
6. Vérifier l'appairage en essayant de déclencher une photo avec la télécommande.

3. Garantie

GEONAUTE garantit à l'acheteur initial de ce produit que celui-ci est exempt de défauts liés aux matériaux ou à la fabrication et ce, pendant une période de 2 ans à compter de la date d'achat.

Conservez bien la facture qui est votre preuve d'achat.

• La garantie ne couvre pas les dommages dus à une mauvaise utilisation, au non-respect des précautions d'emploi, aux accidents, ni à un entretien incorrect ou un usage commercial de l'appareil.

• La garantie ne couvre pas les dommages occasionnés par des réparations effectuées par des personnes non-autorisées par GEONAUTE.

- Les garanties comprises dans la présente remplacent de manière explicite toute autre garantie, y compris la garantie implicite de qualité loyale et marchande et/ou d'adaptation à l'usage. GEONAUTE ne peut en aucun cas être tenu responsable pour tous dommages, directs ou indirects, de portée générale ou particulière, causées par ou liés à l'utilisation de ce mode d'emploi ou du produit qu'il décrit.
- Durant la période de garantie, l'appareil est soit réparé gratuitement par un service agréé, soit remplacé à titre gracieux (au gré du distributeur).
- La garantie ne couvre pas la batterie, ni les boîtiers fissurés ou brisés ou présentant des traces de chocs visibles.

4. Déclaration de conformité CE



Par la présente, OXYLANE déclare que l'appareil G-EYE REMOTE CONTROL est conforme aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE.

Vous pouvez consulter le document complet au lien internet suivant :

<http://www.geonaute.com/fr/declaration-de-conformite>

GEONAUTÉ.COM

oxylane



OXYLANE

4 Boulevard de Mons – BP 299

59665 Villeneuve d'Ascq cedex – France